



DOSSIERS & GUIDES
PRATIQUES DE NEXEM

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

CATALOGUE DES ACTIONS
INNOVANTES EN SANTÉ MENTALE

nexem

employeurs, différemment

PRÉAMBULE

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹, la **santé mentale** « *fait partie intégrante de la santé et du bien-être en général et constitue un droit humain fondamental. [...] La santé mentale couvre un continuum complexe, qui va d'un état optimal de bien-être à des états invalidants très douloureux* ».

Cette notion de droit fondamental doit donc être préservée et protégée.

Le constat actuel est toutefois alarmant : les troubles psychiques sont en augmentation depuis plusieurs années selon Santé Publique France, ce qui a justifié que la santé mentale soit désignée Grande cause nationale de l'année 2025, mais également pour l'année 2026.

Les personnes protégées, souvent oubliées des politiques publiques, constituent une population particulièrement vulnérable, en proie à une précarité croissante selon le dernier rapport de l'ANCREAL², qui place les enjeux liés à la santé mentale au centre de l'accompagnement des personnes protégées. Les problématiques liées aux maladies psychiques, notamment liées au vieillissement, n'auront de cesse d'augmenter au regard des dernières études publiées³.

Face aux difficultés structurelles, aux défis à venir, au manque de formation sur la santé mentale, de moyens financiers, les associations

tutélaires et services mandataires à la protection juridique des majeurs (SMPJM) ont su innover et s'armer pour mener à bien leurs missions d'accompagnement, de protection, de réhabilitation des droits, et de reconnaissance pour les majeurs protégés.

Nexem a eu à cœur de recueillir les témoignages d'actions innovantes et retours d'expérience.

Ce recueil d'innovations en santé mentale a pour but d'inspirer et d'essaimer des modèles sur les territoires pour le secteur de la protection juridique des majeurs.

Au-delà des considérations financières, ce catalogue d'actions a pour finalité de porter une réflexion globale sur l'accompagnement des majeurs protégés, mais aussi du personnel des SMPJM, parfois désemparés face à des problématiques de santé mentale.

Il met en exergue des expérimentations novatrices dans le champ de la santé mentale, dans lequel s'articulent notamment l'éthique, la dimension de partenariat et l'ouverture vers *l'autre*, les actions participatives et les actions de formation.

Nexem tient à remercier les structures participantes, qui ont accordé de leur temps, dans le but de partager des points de vue, des idées, et les voir se dupliquer.



DOSSIERS & GUIDES
PRATIQUES DE NEXEM

1. Organisation Mondiale de la Santé, rapport sur la santé mentale, 2022

2. ANCREAL, Étude relative à la population des majeurs protégés : profils, parcours et évolutions, 2025

3. Infostat Justice : Mesures de protection juridique : deux tiers d'ouvertures supplémentaires d'ici 2070, septembre 2025.

A map of France with a black outline and a light gray background. The map is divided into numerous small, irregular white regions, each representing a French-speaking country. Each region contains a small red dot, indicating the location of a French-speaking embassy. The dots are distributed across the map, with a higher concentration in the central and southern regions. The map is set against a solid black background.

Sommaire

1. L'éthique

p. 06

- Création d'un Espace éthique départemental p. 06
- Création d'un groupe de réflexion éthique p. 06

2. Les collaborations et partenariats médicaux, paramédicaux et sociaux

p. 08

- Convention de prestations avec un médecin psychiatre p. 08
- Convention avec un médecin psychiatre pour les situations complexes p. 09
- Mise en place d'un poste de psychologue p. 09
- Participation aux Réunions d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD) p. 10
- Participation aux équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP) p. 10
- Partenariat avec le Centre Hospitalier de l'Yonne p. 11
- La Main des Cinq – cellule de cas complexes p. 11
- Mise en place d'un poste d'animateur à la vie sociale p. 12
- Mise en place d'un poste de pair-aidant p. 12
- Mise en place d'un partenariat avec la police municipale p. 13
- Mise en place d'une commission sociale et d'un case manager p. 14
- Projet de parcours logement inclusif en Seine-et-Marne « les clés du Provinois » p. 15
- Participation aux groupes départementaux de santé mentale et/ou Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) p. 16

3. Les actions participatives

p. 18

- Projet CIMER - Laboratoire de vie pour des communautés rurales et de montagne inclusives et le Projet relatif à l'évolution des pratiques PJM p. 18
- Création d'une carte de droits des personnes protégées p. 20
- Projet T.E.MO.IN, Living Labs, MesCercles, et projet Erasmus+ MyRights p. 20
- Mise en place d'un comité participatif pour les majeurs protégés p. 22
- Création d'un pôle de ressource départemental p. 23
- Mise en place d'une politique interne de santé mentale p. 23
- Mise en place d'un groupe d'expression p. 25
- Participation et mise en place de groupes de travail interdisciplinaires p. 25

4. Les formations

p. 28

- Formation aux premiers secours en santé mentale et/ou formation de sauveteur secouriste en santé mentale p. 28
- Formation « sentinelle » – prévention face aux risques suicidaires p. 29
- Formation en santé mentale par des partenaires extérieurs p. 29



CHAPITRE 1

L'ÉTHIQUE

CRÉATION D'UN ESPACE ÉTHIQUE DÉPARTEMENTAL

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Trois associations tutélaires de Saône et Loire ont créé l'**Espace éthique des Associations tutélaires de Saône et Loire**. Cet espace permet d'échanger sur des situations qui amènent des tensions éthiques et permet de soutenir les équipes au quotidien. Il est composé de professionnels aux profils variés ainsi que de bénévoles intéressés par la réflexion éthique. Peuvent ainsi participer à cet espace éthique et alimenter les réflexions des avocats, psychiatre, psychologue, juge, formateur, etc. Cet espace a pour but de conforter et soutenir les mandataires dans leur pratique. Il a été fait appel à un professionnel extérieur pour animer cet Espace éthique.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, depuis 2019 ce projet se poursuit dans le temps.

Bilan de cette action

Le bilan est positif. Six situations sont abordées par an. L'Espace s'est ouvert depuis deux ans à des observateurs.

Financement

Aucun budget n'a été alloué spécifiquement pour le financement de cette action. Le financement se réalise sur les budgets alloués aux trois services de protection juridique des majeurs associés à cet Espace éthique.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
Association Le Pont (71)
- **Personne à contacter :**
Madame Lydie Fournier – 03.85.21.94.50
- **Site internet :** lepont.asso.fr

CRÉATION D'UN GROUPE DE RÉFLEXION ÉTHIQUE

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Un groupe de réflexion éthique interne a été créé afin de soutenir les équipes et échanger sur diverses thématiques dont notamment **la santé mentale**.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Non.

Bilan de cette action

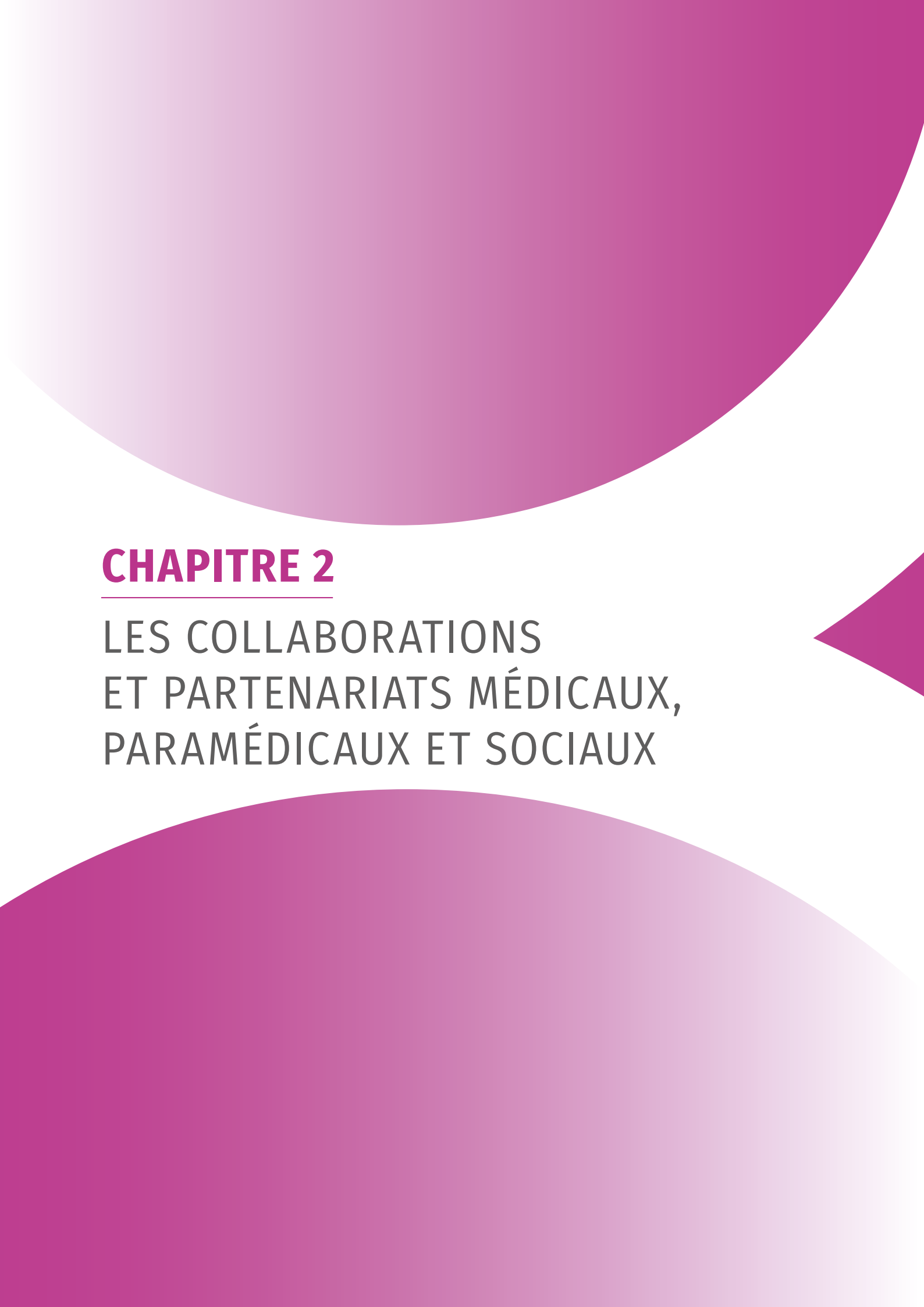
Non communiqué

Financement

Ce groupe de réflexion éthique était financé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et concerne l'ensemble du territoire du Val d'Oise.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
ATIVO (95)
- **Personne à contacter :**
Madame MARCHADIER – 01 39 89 20 44
- **Site internet :** www.ativo.asso.fr



CHAPITRE 2

LES COLLABORATIONS ET PARTENARIATS MÉDICAUX, PARAMÉDICAUX ET SOCIAUX

CONVENTION DE PRESTATIONS AVEC UN MÉDECIN PSYCHIATRE

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Les réflexions internes du service ont permis de mettre en place une convention de prestations avec un médecin psychiatre (0,20 ETP).

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, depuis 2024.

Bilan de cette action

Les données communiquées mettent en évidence une activité particulièrement dense, diversifiée et utile au fonctionnement du service MJPM, tant pour l'accompagnement des personnes protégées que pour le soutien professionnel apporté aux équipes.

• Un volume d'activité très significatif

Au total, 273 heures d'intervention ont été réalisées depuis janvier 2025, pour 470 actions. Ce volume place l'intervention psychiatrique comme un pilier essentiel du dispositif, bien au-delà d'un simple appui ponctuel.

• Une intervention à forte valeur clinique ajoutée

Les chiffres démontrent que le psychiatre intervient au cœur des problématiques de santé mentale rencontrées dans le cadre des mesures de protection. Il réalise ainsi des évaluations psychiatriques à domicile, ce qui permet l'accès aux personnes les plus isolées, évite des ruptures de suivi et sécurise les situations complexes. Il apporte un éclairage clinique indispensable pour adapter les décisions du MJPM. Il réalise des consultations libérales en urgence (plus de cent), ce qui traduit un besoin massif et récurrent. Ces interventions préviennent des hospitalisations, protègent les personnes et soutiennent les mandataires dans l'urgence.

• Une fonction de coordination déterminante pour éviter les ruptures

Le psychiatre assume un rôle central dans les relations partenariales, et permet une coordination avec les CMP, les hôpitaux, les médecins traitants, les ESSMS, etc. Il fluidifie les parcours, réduit les délais d'accès aux soins, contribue à des orientations plus pertinentes. Son action sert de passerelle médicale entre les personnes protégées, le service MJPM et les acteurs sanitaires.

• Un soutien professionnel indispensable aux mandataires

Les équipes MJPM bénéficient d'un apport précieux (actions en conseil, analyses des pratiques, aide à la décision, décryptage clinique). Le psychiatre réduit les risques d'erreur d'appréciation, soutient la montée en compétence et augmente la qualité des mesures. Il assiste également à des réunions de synthèse et contribue de manière importante à l'analyse pluriprofessionnelle des situations. Ce rôle de tiers expert sécurise les interventions et limite les situations explosives, souvent coûteuses (hospitalisation, contentieux...).

Financement

L'action a été financée par la DREETS en 2024 et 2025 dans le cadre des actions innovantes. Le financement de la DREETS a été interrompu pour l'année 2026. Le financement se réalise dorénavant sur demande d'affectation en excédent en mesure d'exploitation.

Association ou service ayant développé cette action

• Nom de la structure et département :

ALSEA (87)

• Personne à contacter :

Madame Sylvia BOURY – 05.55.11.03.10

• Site internet : www.alsea87.fr

CONVENTION AVEC UN MÉDECIN PSYCHIATRE POUR LES SITUATIONS COMPLEXES

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Il a été mis en place une convention avec un médecin psychiatre pour les situations complexes.

Il a été créé une fiche de saisine qui permet au MJPM de décrire la problématique rencontrée, et de solliciter l'intervention du médecin-psychiatre.

Ce médecin-psychiatre intervient donc ensuite auprès du MJPM pour étayer le professionnel dans l'analyse et le pouvoir d'agir.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Ce projet est toujours en place.

Bilan de cette action

Le bilan est en cours d'évaluation, l'action ayant été mise en place en 2025.

Financement

Aucun financement spécifique dédié. Il s'agit d'un financement du service.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
Dispositif d'Accompagnement et de Protection Juridique (DAPJ) AVSEA (88)
- **Personne à contacter :**
Direction de la DAPJ – 03 29 38 27 27
- **Site internet :** www.avsea88.com

MISE EN PLACE D'UN POSTE DE PSYCHOLOGUE

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Depuis décembre 2016, une psychologue clinicienne intervient au sein du service PJM concerné (0,75 ETP).

L'objectif est d'apporter du soutien aux équipes sur les rendez-vous avec des majeurs protégés, des partenaires mais également lors des réunions de situation.

Elle travaille en complément de l'intervention d'une autre psychologue sur les analyses des pratiques professionnelles mensuelles.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Le bilan est positif. Il y a une réelle prévention de l'épuisement et de l'isolement professionnel des salariés.

Financement

Le poste de psychologue est prévu dans le budget du service, financé par la DDETS.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
L'association ne souhaite pas communiquer ces informations
- **Personne à contacter :** /
- **Site internet :** /

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS D'ÉVALUATION DES SITUATIONS D'ADULTES EN DIFFICULTÉ (RESAD)

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Participation régulière aux Réunions d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD) développées dans le Val d'Oise.

Il s'agit d'une instance de concertation et de coordination qui apporte une expertise et une réflexion pluridisciplinaires.

La plupart du temps, les équipes se composent de professionnels du social, de l'insertion et de la santé somato-psychique.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui

Bilan de cette action

Non communiqué

Financement

/

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
ATIVO (95)
- **Personne à contacter :**
Madame MARCHADIER – 01 39 89 20 44
- **Site internet :** www.ativo.asso.fr

PARTICIPATION AUX ÉQUIPES MOBILES PSYCHIATRIE-PRÉCARITÉ (EMPP)

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Participation régulière dans les EMPP.

Ces équipes interviennent auprès des publics en situation de grande précarité et d'exclusion présentant des troubles psychiques, ainsi qu'auprès des acteurs de première ligne en lien direct avec les populations des personnes protégées.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui

Bilan de cette action

La participation du service auprès des EMPP a permis d'échanger avec les partenaires du territoire, obtenir des conseils, présenter la fonction du mandataire et ses limites et apporter son expertise.

Financement

/

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
COALLIA (75/89)
- **Personne à contacter :**
Madame Carine AUVRAY –
carine.auvray@coallia.org
- **Site internet :** www.coallia.org

PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE L'YONNE

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Mise en place d'une collaboration avec le Centre Hospitalier de l'Yonne par le biais de réunions partenariales bimestrielles.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui

Bilan de cette action

Cette collaboration permet des échanges concernant les majeurs protégés, qui en sont informés, afin de construire ensemble et suivre le parcours de soins.

Elle permet également de mieux comprendre les missions et limites de chacun.

Financement

/

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
COALLIA (75/89)
- **Personne à contacter :**
Madame Carine AUVRAY –
carine.auvray@coallia.org
- **Site internet :** www.coallia.org

LA MAIN DES CINQ – CELLULE DE CAS COMPLEXES

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Une cellule d'appui aux cas complexes portée par les cinq associations gestionnaires de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs du Département de la Gironde a été créé en 2024.

Elle est composée d'une **équipe pluridisciplinaire** (psychologue, infirmier, travailleurs sociaux, etc.), qui accompagne plusieurs situations de majeurs protégés.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui

Bilan de cette action

Cette cellule a conduit au rétablissement ou la création d'un lien facilitant entre le secteur du soin et le mandataire.

Elle a permis la **reprise de traitement pour les majeurs protégés, le maintien des suivis médicaux, une stabilité des pathologies mentales des majeurs protégés et une amélioration de la communication et de la relation** avec le mandataire.

Financement

Le financement se réalise *via* une enveloppe Crédits Non Reconductibles (CNR) et *via* l'excédent des budgets des cinq services PJM.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
ASAP ALP (33)
- **Personne à contacter :**
Direction générale – 05.56.84.43.90
- **Site internet :** www.alprado.fr

MISE EN PLACE D'UN POSTE D'ANIMATEUR À LA VIE SOCIALE

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Il a été mis en place, sur une durée de deux ans, un ETP d'animateur à la vie sociale afin d'accompagner les personnes souffrant de troubles et d'altération de leurs facultés dans différentes démarches : aide dans le quotidien (par exemple, le numérique), dans la santé (accompagnement pour les rendez-vous médicaux), au logement (amélioration du lieu de vie, recherche de logement) et loisirs.

Ces thématiques sont en lien direct avec l'équilibre mental.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Non, cette action n'est plus en place.

Bilan de cette action

Le bilan est très positif. L'emploi de l'animateur à la vie sociale a permis de faire « un pas de côté » dans l'accompagnement des personnes sous protection juridique, les démarches relevant de l'animateur à la vie sociale étant complémentaires de celles du mandataire.

Financement

Le financement se réalisait *via* les DDETS et DREETS. Les critères de l'appel à projet innovant ont évolué, ce qui a empêché la reconduction de cette action pour une troisième année.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
UDAF 04
- **Personne à contacter :**
Monsieur Frédéric JAY – 04.92.30.57.10
- **Site internet :** www.udaf04.fr

MISE EN PLACE D'UN POSTE DE PAIR-AIDANT

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Il a été mis en place **un poste de pair-aidant pour l'année 2026.**

Les équipes du service ont été formées dès le premier trimestre 2025, afin de définir notamment la fiche de poste définitive.

Ce poste a été mis en place afin d'accompagner la mise en place des mesures et réaliser un repérage des mesures sur lesquelles il est envisageable de solliciter une main levée.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Cette action vient de débuter, il n'y a pas encore de bilan.

Financement

Il s'agit d'un financement DREETS.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
Association GRIM (69)
- **Personne à contacter :**
Madame Bénédicte CEZARD –
bcezard@grim69.org – 06.18.39.32.35
- **Site internet :** www.grim69.org

MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LA POLICE MUNICIPALE

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Il a été mis en place un **partenariat avec la police municipale**.

Chaque nouveau policier municipal entrant en fonction réalise un stage d'immersion dans le service PJM d'une ou deux journées, afin de connaître les mesures de protection, le public concerné, prendre conscience des difficultés et **des situations de violence** liées à différents vecteurs, dont les problématiques de santé mentale.

Il en résulte une meilleure collaboration et un délai d'intervention réduit de la police municipale lors des sollicitations du service.

De plus, de nombreuses réunions sont organisées entre les membres du service et la police municipales et les échanges sur les situations complexes sont nombreux.

Un projet de partenariat avec la Police Nationale est également en cours d'étude.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Très positif, avec une meilleure connaissance des métiers.

Bien souvent, il a permis une désescalade des situations et de favoriser un meilleur accompagnement des situations complexes.

Financement

/

Association ou service ayant développé cette action

• **Nom de la structure et département :**
UDAF 54

• **Personne à contacter :**
Monsieur Emmanuel THIBAUT – 03.83.30.59.13

• **Site internet :** www.udaf54.fr

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION SOCIALE ET D'UN CASE MANAGER

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Il a été mis en place depuis dix ans **une commission sociale** permettant d'exposer des situations complexes, en présence d'un regard extérieur à la mesure de protection (notamment des Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – **SAVS** ou de Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés – **SAMSAH**). Ce lieu d'échange est propice aux échanges sur les problématiques de santé mentale.

En parallèle, il a été mis en place un **case manager** avec deux autres associations tutélaires pour anticiper les situations complexes, souvent en lien avec la santé mentale.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, ces actions sont toujours en place.

Bilan de cette action

La commission sociale a permis un vrai développement de bonnes pratiques et de prise en compte de la pluridisciplinarité.

Pour le case management, il s'agit d'un poste complexe à mettre en place car c'est une création de poste où il n'y a pas réellement de fiche de poste : tout est à inventer. L'attractivité du poste est difficile notamment en raison de la taille du territoire à couvrir.

Financement

Financement DREETS.

Association ou service ayant développé cette action

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
Association GRIM (69)
- **Personne à contacter :**
Madame Bénédicte CEZARD –
bcezard@grim69.org – 06.18.39.32.35
- **Site internet :** www.grim69.org

PROJET DE PARCOURS LOGEMENT INCLUSIF EN SEINE-ET-MARNE

« LES CLÉS DU PROVINOIS »

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Le projet vise à structurer un **parcours de logement inclusif** à destination de personnes vivant **avec des troubles psychiques** sur le secteur Est de psychiatrie en Seine-et-Marne.

Il répond à plusieurs constats partagés sur le territoire de Provins : les ruptures de parcours, l'engorgement des structures psychiatriques et le manque de solutions de transition adaptées entre l'hospitalisation, l'hébergement médico-social et le logement autonome.

Ils soulignent la nécessité d'une réponse innovante, transversale et coordonnée, à la croisée des enjeux de santé mentale, d'inclusion sociale et d'accès au logement.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

C'est un projet en construction.

Bilan de cette action

En déploiement.

Financement

Recherche actuelle de fonds pour le déploiement avec les différentes structures participantes.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
L'association ne souhaite pas communiquer ces informations
- **Personne à contacter :** /
- **Site internet :** /

PARTICIPATION AUX GROUPES DÉPARTEMENTAUX DE SANTÉ MENTALE ET/OU CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Plusieurs services et associations ont fait part de leurs participations à des groupes départementaux de santé aussi appelés sur certains territoires **les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)**.

Ces espaces d'échanges et de coordination naissent de **concertations locales** et réunissent des **professionnels de divers secteurs**, des **citoyens**, des **associations**, des **aidants** et surtout des **personnes concernées** par des problématiques de santé mentale, des troubles psychiques.

L'UDAF du Finistère a notamment fait part de sa participation à des commissions logement et formation.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui.

Bilan de cette action

Les retours sont positifs. Il a été rapporté par les différentes associations et services que ces espaces permettent d'identifier les partenaires, d'être identifiés par ces derniers, et de préciser les limites du mandat de protection juridique.

Ils facilitent les échanges et les remontées de situations complexes, et permettent de préciser aux partenariat les difficultés

rencontrées dans le suivi de certains majeurs qui sont également des patients.

Pour d'autres, ces espaces permettent des regards professionnels croisés sur des situations, de cerner les dysfonctionnements et de mieux connaître la maladie mentale et son impact sur l'environnement familial, amical, dans le quotidien de vie des personnes.

Le partenariat est amélioré, notamment concernant les situations en lien avec la santé mentale.

Financement

Ces groupes ne sont pas financés par les SMPJM.

Ils sont financés principalement par les collectivités locales, parfois des ARS ou des groupes hospitaliers.

Plusieurs services et associations les ont mises en place

• ATV ATIS (84) :

Monsieur Michel RIBES – 04.90.02.35.22

• UDAF 60 :

Monsieur Olivier MUSART – 03.44.06.83.83

• UDAF 29 :

Monsieur Ronan Kermarrec –
rkermarrec@udaf29.fr

• Sites internet :

www.udaf29.fr

www.udaf60.fr



CHAPITRE 3

LES ACTIONS PARTICIPATIVES

PROJET CIMER - LABORATOIRE DE VIE POUR DES COMMUNAUTÉS RURALES ET DE MONTAGNE INCLUSIVES ET LE PROJET RELATIF À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PJM

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Au sein de son service de Protection Juridique des Majeurs, l'UDAF 65 développe depuis plusieurs années des actions structurées en lien avec la santé mentale, dans le cadre de deux projets complémentaires :

- **le projet CIMER – Laboratoire de vie pour des communautés rurales et de montagne inclusives ;**
- **le projet porté par l'URAF Occitanie avec le soutien de la DREETS, relatif à l'évolution des pratiques PJM à partir de l'approche par les droits humains.**

Ces projets s'appuient explicitement sur les principes de l'article 12 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), qui consacre la reconnaissance de la capacité juridique des personnes et le soutien à l'exercice de cette capacité, ainsi que sur les travaux de l'association CAP Droits, auxquels l'UDAF 65 contribue.

Les actions mises en place visent à agir sur des déterminants majeurs de la santé mentale en PJM :

- limitation des effets psychiques négatifs liés à une protection trop substitutive ;
- reconnaissance de la personne protégée comme sujet de droits ;
- sécurisation de l'expression de la volonté et des préférences ;
- prévention de l'isolement social et relationnel.

Actions principales mises en œuvre :

- **Groupes d'expression de personnes protégées**, inscrits à la fois dans la dynamique du projet CIMER et du projet URAF-DREETS, permettant un espace de parole sécurisé sur le vécu de la mesure de protection,

la relation au mandataire et les choix de vie. Ces espaces contribuent **au bien-être psychique, à la reconnaissance et à la restauration de l'estime de soi.**

- **Groupes d'éthique professionnels**, animés au sein de l'UDAF 65 et nourris par les travaux de CAP Droits, visant à analyser les pratiques PJM au regard de l'article 12 de la CIDPH (articulation entre protection et respect de la volonté, distinction entre soutien à la décision et décision substitutive, prise en compte du risque sans atteinte disproportionnée aux libertés).
- **Dispositifs de soutien à la décision assistée**, expérimentés dans le cadre du projet URAF-DREETS, permettant à la personne protégée d'être accompagnée dans l'élaboration de ses choix, en mobilisant si nécessaire son environnement social et institutionnel.
- **Actions de sensibilisation et d'acculturation des professionnels PJM**, conduites dans les deux projets, portant sur l'impact des pratiques de protection sur la santé mentale, la capacité juridique et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Dans le cadre du projet CIMER, ces actions sont renforcées par une approche territoriale visant à :

- lutter contre l'isolement en zones rurales et de montagne ;
- améliorer l'accès aux ressources de droit commun ;
- favoriser la participation sociale et citoyenne, facteurs essentiels de prévention en santé mentale.

Ces démarches relèvent d'une prévention en santé mentale, par l'évolution des pratiques professionnelles et du cadre d'exercice des mesures de protection juridique, et non d'une prise en charge thérapeutique.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, ces actions sont toujours en place.

Bilan de cette action

L'évaluation qualitative est en cours.

Plusieurs indicateurs ont cependant été relevés :

- amélioration du sentiment de reconnaissance et de respect exprimé par les personnes protégées ;
- réduction de certaines tensions relationnelles et situations de repli ;
- montée en compétence et réflexivité accrue des professionnels PJM ;
- émergence de pratiques plus ajustées, respectueuses de la volonté et des préférences en lien avec l'écosystème partenarial ;

Points de vigilance constatés dans la mise en œuvre du projet :

- sécurisation du temps dédié à ces espaces et ces démarches dans un contexte de charge d'activité ;
- transmission d'une culture commune et harmonisation des pratiques sur le sujet central de l'auto-détermination des personnes ;

Les projets CIMER et URAF-DREETS ont constitué des cadres structurants pour engager une évolution durable des pratiques en Protection Juridique des Majeurs, en articulation avec les travaux de l'association CAP Droits et les groupes d'expression et d'éthique de l'UDAF 65.

Cette dynamique s'appuie également sur une vision d'ouverture adossée à un projet Erasmus porté par l'URAF Occitanie, consacré aux pratiques professionnelles en PJM en Europe (Espagne, Allemagne, Irlande).

Les échanges européens nourrissent une réflexion comparative sur le soutien à l'autonomie et à la capacité juridique, en cohérence avec l'approche autonomiste de la législation française.

L'ensemble de ces travaux contribue à renforcer la qualité des accompagnements, la cohérence des pratiques professionnelles et la prise en compte des enjeux de santé mentale dans l'exercice des mesures de protection.

Financement

Financement européen POCTEFA¹ dans le cadre du projet CIMER.

Appels à projets relatifs à l'innovation sociale et à l'évolution des pratiques professionnelles (projets CIMER et URAF Occitanie-DREETS).

Ressources internes mobilisées par l'UDAF 65 (temps professionnel dédié), chef de file du réseau PJM 65 avec la DEETSPP² locale.

Association ou service ayant développé(e) cette action

- **Nom de la structure et département :**
UDAF des Hautes Pyrénées (65)
- **Personne à contacter :**
Madame Najette TOUAHRIA – 05 62 44 02 36
- **Site internet :** www.udaf65.fr

1. Programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA).

2. Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DEETSPP).

CRÉATION D'UNE CARTE DE DROITS DES PERSONNES PROTÉGÉES

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Les personnes protégées sont fortement impactées par le non-respect de leurs droits, concernant notamment les partenaires et autres instances (banque, mutuelle, CPAM, etc.), ce qui peut impacter leur santé mentale. A été pensée la création, **en co-construction avec des personnes en curatelle renforcée**, d'une carte officielle énumérant les droits de la personne (sans besoin d'assistance de son curateur), afin que la personne protégée puisse, lors de tout refus à sa demande légitime, présenter cette carte pour stipuler qu'elle est dans son droit. S'il y a un refus de l'agent, il est indiqué sur cette carte de noter le nom, adresse et numéro de l'agent, afin qu'il soit rappelé par le service. Cette carte est tamponnée et signée par la direction. Elle est systématiquement remise aux majeurs, lors de l'ouverture de mesure, pour une utilisation pragmatique.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Cette carte permet une meilleure proximité avec les services et un plus grand respect des droits de la personne.

Financement

Simple impression de la carte qui est remise en même temps que les documents officiels du service et que les documents obligatoires (livret d'accueil, charte, etc.).

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
ANRAS – PROTECTION DES MAJEURS (31)
- **Personne à contacter :**
Monsieur Gilles CASTELLS – 05.34.46.83.10
- **Site internet :** www.anras.fr

PROJET T.E.MO.IN, LIVING LABS, MESCERCLES, ET PROJET ERASMUS+ MYRIGHTS

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Une même stratégie « droits humains et autodétermination » au service des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Les actions **T.E.MO.IN**, **Living Labs** et **Cercles de soutien (MesCercles)** portés par l'UDAF 82 ainsi que le **projet Erasmus+ MyRights** dont cette dernière est partenaire s'inscrivent en complémentarité dans une même logique cohérente :

faire évoluer l'accompagnement des personnes (notamment lorsque des troubles **psychiques/handicaps psychosociaux** entraînent une mesure de protection), d'une logique d'incapacitation » vers une logique de « soutien à la décision », en s'appuyant

explicitement sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH).

- **T.E.MO.IN** (Territoire d'Expérimentation MOindre INcapacitation) dans le but de produire des preuves, des outils et des pratiques « moins coercitives ».
- Le projet est une recherche appliquée menée dans le service de mandats judiciaires, explicitement centrée sur l'application concrète de la CIDPH, notamment les articles 12 et 19. Le projet part d'un constat : en France, la transformation attendue par la CIDPH dans le champ de la protection juridique reste incomplète et traverse des tensions entre le droit interne et l'article 12.

- **T.E.MO.IN expérimente des accompagnements moins restrictifs et moins stigmatisants, « avec et pour » la personne (logique participative), identifie les freins** et marges de manœuvre (justice, social/médico-social, sanitaire, etc.) et permet d'**outiller les acteurs** pour faire de la participation sociale un levier de changement. En santé mentale, cela vise concrètement à diminuer la « dépossession » décisionnelle souvent associée aux mesures de protection et à sécuriser l'autonomie (pas « l'abandonner »).
- **Living Labs (Laboratoire du vivant) a pour ambition de** casser les silos et coconcevoir des solutions à l'échelle du territoire (le choix collectif de faire partie de la solution plutôt que du problème). Le Living Lab agit au niveau « macro » : **il réunit les parties prenantes** (sanitaire, social, médico-social, communauté...) dans une démarche où toutes sont des acteurs de la recherche et de l'innovation, et où **les personnes concernées ne sont plus « objets » mais protagonistes**. Le projet revendique explicitement l'esprit CIDPH (« rien sur nous sans nous ») et cherche une approche collaborative expérimentale (expérimentalisme démocratique) plutôt qu'un format « conférence d'experts » pour des réponses plus adaptées car co-produites à partir de la « vie réelle ».
- **Cercles de soutien (MesCercles) vise à rendre l'auto-détermination praticable** « au plus près » de la personne. Le volet MesCercles agit au niveau « méso » (interaction entre la personne et ses milieux de vie). Il vise explicitement **l'autodétermination (décider et s'engager) par l'accompagnement à la prise de décision assistée et à la mise en œuvre des décisions prises par la personne** via des cercles

de soutien communautaire (formels et informels) en référence directe avec l'observation n°1 du CRPD³ de 2014 sur l'article 12). La personne peut constituer son propre cercle, définir ses besoins, objectifs et la manière dont elle souhaite être soutenue (elle est « auteur » du processus).

- Bénéfices concrets pour la santé mentale.
- **MyRights** : Projet centré sur le Supported Decision Making (SDM) et le management du risque lié à la prise de décision assistée sur la base des volontés et préférences de la personne.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Ces projets sont en cours d'évaluation.

Financement

T.E.MO.IN est financé par la Firah⁴ et Erasmus+ Accréditation Mobilités. MesCercles et Living Labs sont financés par la Dreets Occitanie (via l'Uraf Occitanie). MyRights est financé par l'Agence espagnole Erasmus+.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
UDAF du Tarn et Garonne (82)
- **Personne à contacter :**
Monsieur Stéphane MICHELIN –
s.michelin@udaf82.fr
- **Site internet :** www.udaf82.fr

3. Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD), *Convention relative aux droits des personnes handicapées*.

4. *Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (Firah)*.

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ PARTICIPATIF POUR LES MAJEURS PROTÉGÉS

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Ce comité, au-delà de l'aspect réglementaire, **permet de rompre l'isolement des personnes accompagnées en proposant des rencontres trimestrielles et en sollicitant ces personnes pour la mise en place d'actions.**

Sur 2025, le comité a souhaité rencontrer un juge des tutelles, réaliser un logo spécifique au comité et participer à la décoration des locaux de l'UDAF de la Somme.

Sur 2026, il est prévu l'organisation d'une journée portes ouvertes avec un atelier informatique, des activités manuelles, des ateliers cuisine pris en charge par des membres du comité. Des ateliers sur la sensibilisation au droit de vote sont également envisagés.

Les personnes accompagnées ont pu dire :

« Merci pour ce comité ; pour vous ce n'est rien mais pour nous c'est beaucoup » ;

« C'est bien de faire des comités, on rencontre des personnes » ;

« Ce comité sert vraiment à écouter et parler des idées et pleins d'autres choses ».

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Bilan positif. Des membres (10) sont moteur depuis la mise en place du comité en 2021.

Le comité actuellement organisé sur Amiens est à développer sur d'autres territoires du département.

Financement

Le financement est pris sur la DGF.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
UDAF 80
- **Personne à contacter :**
Madame Lysiane BELLIER –
lbellier@udaf80.org
- **Site internet :** www.udaf80.fr

CRÉATION D'UN PÔLE DE RESSOURCE DÉPARTEMENTAL

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Les 4 associations tutélaires de Seine Maritime (ATMP, AHAPS, CMBD et UDAF 76) ont décidé de s'unir afin de créer, en décembre 2025, **un pôle ressource départemental avec pour mission** le développement d'actions autour de 4 axes :

- l'étude des **situations complexes** (la santé mentale étant l'une des problématiques récurrentes) ;
- l'**expression** et la participation des personnes protégées ;
- la **formation** des professionnels autour de thématiques spécifiques (la santé mentale notamment) ;
- l'organisation d'**événements** de communication et sensibilisation.

Ce pôle ressource est une réponse collective et innovante face à la montée des vulnérabilités et à la complexité des situations de protection juridique.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Actions en cours de création (décembre 2025).

Financement

Subvention de l'État à la suite d'un appel à projet.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
ATMP 76
- **Personne à contacter :**
Madame Séverine POULAIN – 06.09.10.53.36
- **Site internet :** www.atmp76.fr

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE INTERNE DE SANTÉ MENTALE

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

La Fondation Falret, reconnue pour son accompagnement historique des personnes en souffrance psychique, **place la santé mentale au cœur de ses expertises**.

Plusieurs axes ont été mis en œuvre :

- Une politique d'ouverture active sur l'extérieur a été développée, ce qui conduit à la multiplication d'**interventions publiques ou la participation à des colloques**, notamment en lien avec la santé mentale.

Il est également question de repenser la protection juridique à l'aune de l'autonomisation du sujet, sa réhabilitation et son rétablissement.

• La culture du rétablissement

Des ateliers dédiés au rétablissement ont également été mis en place au sein du service, en lien avec le Chargé de mission Accompagnement des Pratiques et la Directrice de la stratégie médicale de la Fondation Falret, sous la forme de « jeu de rôles ».

• Pour rompre l'isolement et réduire l'angoisse, le service déploie des actions collectives concrètes

- **Les ateliers « Café Pop »** : en partenariat avec l'association Cultures du Cœur, la Fondation organise des temps d'échange autour d'un petit-déjeuner ou d'un goûter, favorisant l'accès à la culture et la reconstruction d'un lien social pour les personnes protégées ;

- **Des activités collectives** mises en place par la Fondation Falret : un chargé de communication et d'animation organise régulièrement des sorties au théâtres, des séances de sport, des barbecues ;
- **Une politique interne au service de la qualité de vie au travail.**
Parce que la qualité de l'accompagnement dépend de ceux qui le font, la Fondation Falret est également engagée dans une politique interne volontariste. Elle s'engage activement dans la **prévention des risques psychosociaux**. Cette ambition se traduit par des actions concrètes :
- **Un aménagement des locaux du Service Mandataire**
Ariane Falret pour répondre à un double objectif : offrir un cadre de travail serein, essentiel pour réduire les tensions professionnelles et favoriser la qualité de vie au travail et pour les personnes protégées, garantir un lieu d'accueil sécurisant, propice à un accompagnement digne et respectueux.
- **Un processus d'intégration renforcé**
Chaque nouveau professionnel bénéficie d'une initiation aux troubles psychiques, lui permettant ainsi de mieux appréhender les spécificités et les vulnérabilités du public accompagné dès sa prise de poste.
- **Le soutien à la pratique : la mise en place de séances de co-développement**
offre aux équipes un espace de réflexion collective et de partage, essentiel pour maintenir un équilibre professionnel face à des situations souvent complexes.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, ces actions sont toujours en place.

Bilan de cette action

Les impacts positifs : Les ateliers sur le rétablissement ont permis de transformer la pratique.

À titre d'illustration, une réflexion a été menée sur la **temporalité des interventions du mandataire judiciaire** ; cela a permis de **déconstruire le réflexe de l'urgence** pour privilégier un accompagnement qui respecte le rythme de la personne sous protection, notamment lors de la phase critique du démarrage de la mesure.

Le mandat judiciaire comme levier : **l'analyse fine des pratiques permet d'identifier le mandat comme un véritable levier de rétablissement.**

L'inclusion par la culture et le sport : les ateliers « Café Pop » et les animations territoriales (théâtre, sport, etc.) **représentent des succès concrets pour rompre l'isolement social, source première d'angoisse.**

Financement

La pérennité des actions repose sur une vision politique et budgétaire structurée. La Fondation Falret n'a pas fait le choix d'un financement ciblé par action isolée.

Ces activités s'inscrivent dans la stratégie globale de la Fondation Falret en matière de santé mentale. Ces actions sont portées et financées par le biais de frais de siège versés par le service.

Ce modèle permet de bénéficier de l'expertise transversale de la Fondation Falret (stratégie médicale, chargés de mission, communication) et de garantir que ces actions de lien social sont une composante pérenne de notre champ d'intervention.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
Fondation Ariane Falret (75)
- **Personne à contacter :**
Madame Bouchra MAKRANI – bmakrani@falret.org **ou**
Madame Karthika BALASINGAM – kbalasingam@falret.org
- **Site internet :** www.falret.org

MISE EN PLACE D'UN GROUPE D'EXPRESSION

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Dans le cadre de l'application de la loi 2002-2, et afin de répondre à ses exigences, des Groupes d'expression des personnes protégées ont été mis en place. Cet espace permet aux majeurs protégés de participer à la vie du service.

Ces Groupes d'expression sont composés de majeurs protégés, du Directeur, d'un Chef de Service et d'un salarié (intervenant sur des sites autres que le site de rencontre).

Ces groupes sont l'occasion de moments privilégiés et d'échanges particulièrement intéressants.

Il a été mis en avant la thématique de l'exercice du droit de vote en prévision des élections municipales pour l'année 2026.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Action très positive.

Financement

Le financement se fait sur le budget du service.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :** ATMP 01
- **Personne à contacter :** siege@atmp01.fr
- **Site internet :** www.atmp01.fr

PARTICIPATION ET MISE EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRES

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

L'ATINORD participe et met en lumière plusieurs groupes de travail et instance d'accompagnement en lien avec la santé mentale :

- **Sensibilisation des équipes** territorialement concernées les missions de l'U.A.S (Unité d'Accompagnement et de Soutien) de l'AFEJL. L'U.A.S. s'inscrit dans une démarche d'aller vers (équipe mobile) d'**accompagnement à l'accès/maintien en logement de personnes en situation de souffrance psychique** (diagnostiquée ou non, âgée de 20 à 60 ans) sur le territoire Flandres Intérieures – Métropole Lilloise. **La principale mission de l'U.A.S. est d'éviter toute rupture**

de parcours pour les personnes ayant connu souvent des allers-retours en hospitalisation.

L'équipe est pluridisciplinaire, permettant de proposer un accompagnement global auprès des personnes.

- **Participation au réseau autonomie** (organisé par le Pôle Autonomie et le Pôle Territorial de la métropole Roubaix Tourcoing) consacré aux ressources disponibles, notamment à domicile, en matière de santé mentale.

Présentation des dispositifs

- **LE DOSSIER UNIQUE D'ADMISSION :** démarche en ligne qui concerne l'ensemble des personnes en situation de handicap ayant une orientation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vers un établissement ou un service médico-social (ESMS).

- **CR3PA** : Centre de Ressources Inter-régional en Psychogériatrie et Psychiatrie de la Personne Âgée : acteurs de coordination en santé mentale, en gériatrie ou encore auprès des partenaires qui interviennent dans le cadre des situations les plus complexes auxquelles sont confrontés les intervenants au domicile ou en structure.
- **LA RAVAUDE** : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) à Roubaix.
- **LOGIPSY** : dispositif visant à garantir le maintien ou le retour à domicile de personnes présentant des troubles psychiques par l'étayage renforcé d'un trinôme pluridisciplinaire (coordinateur de parcours/TISF/infirmier en psychiatrie).

- **Participation à une réunion de travail réunissant les SMJPM du Dunkerquois et deux centres de soins de l'EPSM des Flandres** aux fins de clarifier le rôle de chacun et d'optimiser la prise en charge lors de l'hospitalisation d'un majeur protégé.
- **Participation au groupe de travail piloté par le Tribunal Judiciaire de Cambrai regroupant les SMJPM, les MJPMI et le service de psychiatrie de l'hôpital de Cambrai** (URPS et USIP⁵) ayant abouti à la mise en place d'une fiche de collaboration et d'une fiche de suivi, à remplir à chaque hospitalisation d'un majeur protégé, afin de mieux se coordonner dans le projet de vie du majeur protégé.
- **Participation au Groupe de travail « réseau précarité santé mentale »** à raison de trois rencontres par an. En fonction des besoins des équipes, les intervenants sont également invités à présenter leurs actions à l'occasion des réunions de service.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, ces actions sont toujours en place.

Bilan de cette action

L'ensemble de ces actions contribue à :

- développer le réseau/partenariat autour des majeurs protégés présentant un trouble psychique ;
- faciliter la compréhension des missions de MJPM par les partenaires de la santé mentale ;
- lutter contre l'isolement et l'absence de soin des majeurs protégés.

Financement

Financement sur fonds propres associatifs.

Association ou service ayant développé(e) cette action

- **Nom de la structure et département :**
ATINORD (60)
- **Personne à contacter :**
Madame Marie LEONARD –
marie.leonard@atinord.asso.fr
- **Site internet :** www.atinord.fr

5. Unité de Réhabilitation Psychosociale (URPS) ; Unité de soins intensifs en Psychiatrie (USIP).



CHAPITRE 4

LES ACTIONS DE FORMATION

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE ET/OU FORMATION DE SAUVETEUR SECOURISTE EN SANTÉ MENTALE

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Ces formations sont développées de manière importante par plusieurs services.

Elles sont déployées pour tous les salariés.

Elles permettent de se sensibiliser aux problématiques de santé mentale et de porter secours aux plus vulnérables. Ces formations sont proposées de manière régulière.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Retour majoritairement positif des salariés, la connaissance et la prise en charge des publics accompagnés est améliorée. Quelques réserves ont toutefois été remontées pour la formation « premier secours en santé mentale ».

Il y est fait un rappel des pathologies mentales, des conduites à tenir. Il est mis en place une réflexion collective sur les difficultés rencontrées avec les personnes accompagnées.

Financement

Financement OPCO, financement annuel d'État avec enveloppe dédiée (pour les formations INFIPP de l'Association Tutélaire de Moselle), financement DDETS et sur budget PDC formation (pour l'UDAF de Moselle).

Plusieurs services et associations les ont mises en place

- **ATI 36 :**
Monsieur Charlie LODIN – 02.54.22.98.65
- **UDAF de la Savoie (73) :**
Monsieur Eric Théry- 04.79.70.01.01
- **MSA Services Limousin (19) :**
Madame Catherine Guitonny –
guitonny.catherine@limousin-msaservices.fr
- **Association Tutélaire de Moselle (57) :**
Madame Isabelle FAUVEZ –
contact@at57.fr
- **UDAF de Moselle (57) :**
Monsieur Bastien ROUSSEAU –
brousseau@udaf57.fr
- **Site internet :**
www.ati36.fr
www.udaf73.fr
www.limousin-msaservices.fr
www.at57.fr
www.udaf57.fr

FORMATION « SENTINELLE » - PRÉVENTION FACE AUX RISQUES SUICIDAIRES

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Participation à la formation « sentinelle » ou relative à la prévention des risques suicidaires. Elle permet de repérer les signaux d'alerte et de proposer des solutions et postures adaptées.

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, cette action est toujours en place.

Bilan de cette action

Formations accueillies très positivement. Elles sont importantes pour le suivi, la connaissance et la prise en charge des personnes protégées.

Financement

OPCO Santé.

Association ou service ayant développé cette action

- **Nom de la structure et département :**
MSA SERVICES Limousin (19)
- **Personne à contacter :**
Madame Catherine GUITONNY –
guitonny.catherine@limousin-msaservices.fr
- **Site internet :** www.limousin-msaservices.fr

FORMATION EN SANTÉ MENTALE PAR DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Quel est le projet, action, initiative, ou dispositif innovant ?

Plusieurs services ou associations ont développé des formations en santé mentale avec des partenaires extérieurs :

- L'UDAF de Moselle a mis en place une formation interne d'une demi-journée qui s'intitule « **Santé mentale et Hospitalisations en Protection Juridique : comprendre pour mieux accompagner** ». Elle est dispensée la coordonnatrice de parcours complexe de l'UDAF de Moselle, et un cadre infirmier en psychiatrie aux nouveaux MJPM, mutualisée avec des associations du département.
- L'ATMP 01 propose une formation de l'ensemble des salariés par **des cadres supérieurs de santé du Centre Psychothérapique de l'Ain**. Elle met également en place, en partenariat avec d'autres services PJM du département, des formations, informations sur les contours de la PJM.
- L'ATINORD a mis en **place deux jours de formation « mieux comprendre le handicap psychique pour mieux l'accompagner » dispensée par le Centre de Ressources sur le Handicap Psychique (CREHPSY)**. Elle permet de comprendre le fonctionnement psychique et les principaux troubles, repérer la souffrance psychique et les situations conflictuelles, ajuster sa communication et la posture à adopter.
- L'ADAPEI ARIA de Vendée a mis en place dans le **DUERP l'organisation de formations régulières sur les pathologies psychiques et les comportements adaptés face au public concerné**. En 2025, elle a opté pour une formation dispensée par la FNAT⁶ intitulée « Adapter son comportement face au trouble de la santé mentale ». Elle a rappelé l'utilité des analyses des pratiques professionnelles.
- L'UDAF du Bas-Rhin (67) a mis en place **une formation obligatoire de deux jours sur la santé mentale pour l'ensemble des salariés du service PJM**.

6. Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT).

Ce projet, action, initiative, ou dispositif innovant est-il toujours en place ?

Oui, ces actions sont toujours en place (sauf pour l'UDAF du Bas-Rhin).

Bilan de ces actions

- Pour la formation de l'UDAF de Moselle, les retours des participants sont très bons.
- Pour l'ATMP 01, ces actions sont positives et doivent être renouvelées régulièrement.
- Pour l'ATINORD, cette formation a permis une montée en compétence des Délégués à la Protection des Majeurs en matière de troubles psychiques par le biais d'apports théoriques, d'outils.
- Pour l'UDAF du Bas-Rhin, la formation de deux jours organisée initialement était utile et nécessaire pour former ou rappeler les bases. Mais celle-ci restait trop théorique ; il aurait fallu plus d'études de situations rencontrées au quotidien dans le cadre professionnel ou personnel.

Financements

- Pour l'ADAPEI ARIA de Vendée, le financement se fait sur le budget du service et quand cela est possible *via* l'OPCO.
- Pour la formation de l'UDAF de Moselle : aucun financement.
- Pour la formation et le Groupement de l'ATMP 01 : DDETS (ISTF), et PDC OPCO pour les formations des salariés.
- Pour la formation du CREHPSY de l'ATINORD : financement via l'OPCO Santé.
- Pour l'UDAF du Bas-Rhin : OPCO.

Plusieurs services et associations les ont mises en place

- **UDAF de Moselle (57) :**
Monsieur Bastien ROUSSEAU –
brousseau@udaf57.fr
- **ATMP 01 :** siege@atmp01.fr
- **ATINORD (60) :**
Madame Marie LEONARD
marie.leonard@atinord.asso.fr
- **ADAPEI ARIA de Vendée (85) :**
Madame Delphine ROBIN – 02.51.44.97.00
- **UDAF du Bas-Rhin (67) :**
Madame Laurence KLEEMAN **ou**
Madame Ghania BIROUK – 03.88.52.89.70
- **Sites internet :**
www.udaf57.fr
www.atmp01.fr
www.atinord.fr
www.adapei-aria.com
www.udaf67.fr

**Des questions ?
Un besoin d'accompagnement ?**

Contactez la conseillère
technique social et médico-social
et Protection juridique des
majeurs du pôle Offre sociale
et médico-sociale au **01 55 45 33 63**
ou par e-mail : **m.gameiro@nexem.fr**